

## **MAIRIE DE BREZIER**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2021**

### **SALLE MULTI-ACTIVITES**

#### **Étaient Présents :**

Mmes MANSUY Anne, LACROIX Marion, GRANDI-BOGUET Sandra,  
TREMOUILLOUX Nathalie, RODOSSIO Cécile

Mrs ARNAUD Rolland, BARISONE Sébastien, DUBOIS Dominique,  
PHILIP Alexander, BONNENFANT Jean Bernard, ARNAUD Rémy.

**Secrétaire de séance :** Mr DUBOIS Dominique

### **OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30**

==--==--==--==

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **Approbation du dernier compte rendu :**

*Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le compte rendu du dernier conseil.*

#### **DELIBERATIONS**

##### **Convention CDG05 – Agent Prévention :**

Dans le cadre de la prévention et du CHSCT une convention est à renouveler avec le CDG05 afin que la mission qui avait été confiée soit poursuivie en termes de sécurité des personnes et des biens, et que les diverses normes, toujours plus nombreuses soient bien mises en place sur la commune.

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le sujet, et de l'autoriser à signer cette nouvelle convention avec le CDG05.

***Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.***

### **RGPD - Délégué des Protections des Données DPO Mutualisé CDG05 :**

La protection des données, notamment informatiques, devient une nécessité d'autant que sans un outil performant sur le sujet, la commune ne pourrait plus avoir accès à GEOMAS, le portail cadastral, reprenant toutes les données communales.

Le centre de gestion propose de couvrir cette opération, par convention.

Le Maire propose donc au Conseil municipal de signer cette convention avec le CDG05.

Le coût des intervenants est de 300€ par jour.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention.

***Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération***

### **ONF (Modification aménagement) et Entretien :**

Nous avons signé en 2017 le nouveau plan d'aménagement de la forêt pour les 20 ans à venir. Or il se trouve que certaines parcelles prévues à la coupe, à partir de 2024, pourraient faire l'objet d'une vente plus rapide, en coupes normales ou en façonné.

En conséquence, en accord avec l'ONF, il convient de délibérer pour autoriser ces coupes dès 2021/2022.

***Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.***

### **Schéma AEP-CCSPVA :**

Le schéma directeur d'eau potable ET les travaux de recherche d'eau potable pour certains hameaux a été proposé par la communauté de communes (CCSPVA) avec son plan de financement. Le montant total s'élevé à 72 000€ la part du Département, habituellement de 20% a été réduite à 10%.

En conséquence la part communale monte à 27 000€. Une requête a été faite au département pour porter sa part à 20%.

En attendant, il y a lieu de valider la proposition actuelle, et de l'inscrire pour la part communale au budget 2021 par décision modificative.

***Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.***

### **Adhésion RODP SYM ' 05 :**

Les redevances d'occupation du domaine public (RODP), versées par ENEDIS et ORANGE (France télécom), sont une source de malentendus et de relances annuelles.

Le SYME05 propose, moyennant 27% de commissions perçues sur les encaissements supplémentaires générés de faire un état des lieux complet et de facture à ENEDIS et ORANGE le kilométrage supplémentaire

***Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.***

## **Rénovation logement communaux (France Relance) :**

Dans le cadre France RELANCE, nous avons soumis les bâtiments publics et les logements communaux pour rénovation thermique et énergétique. Dans un premier temps, seuls mes bâtiments publics (église, mairie, etc...) entraient dans le champ d'affectation.

Il semblerait que les logements communaux puissent dorénavant rentrer dans ce mécanisme. Immédiatement nous avons soumis les appartements locatifs loués par la commune, avec les études faites il y a 2 ans, à cette démarche.

***Les membres du conseil municipal présents ou représentés adoptent cette délibération à l'unanimité.***

## **DIVERS :**

### **Point sur les cimetières :**

Un point sur les cimetières a été effectué par Mr BONNENFANT Jean Bernard. Afin d'effectuer une réorganisation des cimetières, il convient d'effectuer une mise à jour complète.

#### A savoir :

- Faire un état des lieux.
- Recherche des familles pour les concessions
- Faire un point avec les services des pompes funèbres
- Faire un état des lieux exact sur les sépultures
- Faire un état sur les différentes concessions.

Actuellement sur 67 tombes 35 sont facturées.

## **CCID :**

La commission communale des impôts directs demandé par la DDFIP le 24/12/2020 n'a pas pu avoir lieu comme prévu avant le 31/12/2020. Par conséquent, il n'y aura pas de modification.

## **CDVLLP :**

Une mise à jour des locaux professionnels a été envoyée à la DDFIP des Hautes Alpes.

## **Impayés :**

Monsieur le Maire a fait un point sur l'état de reste à recouvrer sur pièces prises en charge du au 07/01/2021.

## **Subventions :**

La commune a reçu une subvention de la Région pour réfection d'appartement de la mairie demandée en 2018 d'un montant de 11 910,00 €.

Il reste en attente une subvention pour les travaux d'urgence eau potable au BEZ de 3 200,00 € qui sera versée en avril 2021.

En outre des subventions ont été demandées pour des travaux de voirie d'un montant de 70 000,00€ et pour le schéma directeur d'eau potable d'un montant de 72 000,00 €.

### **Commission électorale :**

Dans la perspective des élections Départementales et Régionales, deux commissions électorales distinctes seront à prévoir.

Les scrutins seront réalisés dans la salle Multiactivité, sur 2 bureaux de votes distincts, afin de respecter les mesures sanitaires dues à la COVID-19.

Afin d'organiser au mieux cette échéance électorale, les commissions électorales auront lieu.

- La 1ère dans le courant d'avril
- La 2ème 3 semaines avant le scrutin.

### **CFU 2022 / 2024 :**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (CFU) pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. Compte tenu de la crise sanitaire lié à Covid-19, l'expérimentation débutera à partir de l'exercice 2021 (et non 2020, comme initialement prévu) et se poursuivra jusqu'en 2023).

A terme, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

L'expérimentation se déroulera en deux vagues :

- \* La « vague 1 » concerne les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023
- \* La « vague 2 » concerne les comptes des exercices 2022 et 2023

En tout état de cause, elle sera obligatoire en 2024.

### **CDC Document Urbanisme :**

Le scrutin pour l'élection des élus Communaux, membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme aura lieu le 12 mai 2021.

Il a pour effet d'élire pour la durée de leur mandat municipal :

- \* Six élus communaux titulaires
- \* Six élus communaux suppléants

Représentant au moins cinq communes différentes.

Le corps électoral sera composé des Maires et des Présidents des établissements de coopération intercommunale compétent en matière de documents d'urbanisme.

Sont éligibles les maires ou conseillers municipaux des communes du département des Hautes Alpes.

### **ADMR :**

Suite à l'Assemblée Générale en date du 15/10/2020, Monsieur DE DIANOUS Alain a été élu Président de l'ADMR Serre-Ponçon et Monsieur BUDIN Michel, vice-président.

### **Nouveaux arrivants :**

Dans le courant de l'année 2020, trois couples avec enfants se sont installés dans notre commune.

A cet effet, un fascicule explicatif leur sera remis. Il aura pour but de les aider dans toutes leurs démarches et faciliter ainsi leur installation sur la commune.

### **Matériel (Plus tard) :**

Il est envisagé pour la salle des fêtes d'acquérir une estrade ainsi que d'une machine à glaçons. Ces souhaits sont pour l'instant retardés du fait de l'impossibilité momentanée de location de la salle due au COVID-19.

### **Vaccination de nos Aînés :**

Monsieur le Maire ouvre une réflexion sur la possibilité d'aider nos Aînés dans leur prise de rendez-vous pour la vaccination du COVID-19 et organiser leur transport.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

– Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45